

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1180018: saunerie, moutarderie, condiments prepares y compris les conserves au vinaigre, vinaigreries

En vigueur au 01/01/2017 (Dernière actualisation de la page 22/02/2017) Indexation de 1,12 % en 01/2017.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 118).

## 1. SALAIRES HORAIRES: AUTRES QUE LES ETUDIANTS

#### 1.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
	12.87	12.60
II	13.22	12.91
III	13.53	13.23
IV	13.83	13.55

#### 1.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
I	13.31	13.01
II	13.66	13.36
III	13.96	13.68
IV	14.35	13.98

### 2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANTS

Pourcentages des salaires minimums mentionnés au tableau <b > 1.1.</b>

Age	
18 et plus	90%
17	80%
16	70%
15	60%